



Bulletin d'information syndicale



Le 29 septembre 2000
Volume 12, Numéro 1

Prendre la place qui nous appartient

(Ginette Allie, présidente)

Au cours des dernières années, nous avons mené de chaudes luttes pour faire reconnaître notre droit légitime à faire entendre notre voix de travailleuse ou de travailleur de l'éducation et à participer d'égal à égal avec les autres partenaires au sein de notre commission scolaire.

Malgré une réticence certaine et un scepticisme avoué de plusieurs acteurs scolaires et gouvernementaux, les syndicats CSN de soutien scolaire ont réussi à faire amender la Loi sur l'instruction publique pour que des personnes représentantes du personnel de soutien et des services de garde siègent **au Conseil d'établissement des écoles et des centres.**

Ce changement constitue un précédent historique puisque cette disposition n'existe nulle part ailleurs en Amérique du Nord tant au niveau scolaire que collégial ou universitaire. Nous sommes donc les premières personnes salariées de soutien à pouvoir participer de plein droit aux orientations et aux décisions administratives de nos milieux de travail. La Loi a enfin reconnu que nous ne sommes pas de simples exécutants

de tâches simples et routinières et que nous ne faisons pas partie du « mobilier » de l'école mais que nous sommes des participantes et des participants à part entière et que notre expertise est essentielle.

Il appartient à chacun et à chacune d'entre nous d'assumer cette nouvelle responsabilité. Il appartient à chaque milieu de travail de créer des mécanismes efficaces de participation et de consultation avec nos collègues des autres syndicats de soutien. Il ne suffit pas d'élire une personne représentante au début de l'année scolaire pour ensuite retomber dans la routine de l'indifférence. Nous devons apprendre, chacun et chacune dans notre milieu de travail, le fonctionnement de la démocratie réelle avec tout ce que cela implique de respect des opinions, de liberté de parole, de tolérance, d'écoute, de solidarité et d'acceptation des décisions majoritaires.

La démocratie est une discipline autrement plus exigeante que la passivité et la critique mais c'est aussi le seul gage de liberté individuelle et collective.

CONVENTION

Charles Allen, responsable—Comité des griefs

Depuis le 3 mai 2000, une nouvelle convention collective est en vigueur. Elle comporte plusieurs nouveautés qu'il est important de connaître.

À chaque parution du journal, il y aura une chronique « Convention » pour vous faire part de certaines nouveautés.

À la page 3, vous trouverez la première chronique.

COMITÉ DES SECRÉTAIRES D'ÉCOLE.

Le Secteur scolaire de la FEESP a mis sur pied un comité des secrétaires d'école.

Le but de ce comité est de rehausser la classe d'emploi des secrétaires d'école au plan de classification et de la convention collective.

Pour en savoir plus, poursuivez votre lecture en page 3.

QUEL BLITZ À LA CSEM!

(Jacqui Nugent, vice-présidente)

Rétrospective de l'année 1999-2000.

L'APPA désire informer ses membres que l'année 1999-2000 a été une réussite totale au niveau des règlements de griefs.

Quand nos membres ont voté le 14 avril 1999, l'APPA a hérité de soixante-seize griefs provenant de la CEQ, FTQ dont quatre de la CSN. Soixante-dix de ces griefs ont été réglés à la satisfaction des personnes salariées concernées. Six de ces griefs sont encore en attente de règlement.

Avec la médiation, treize griefs de classification ont été gagnés et les personnes ont ainsi été reclassées. Nous avons aussi gagné les griefs collectifs concernant le personnel de l'éducation des adultes appartenant au chapitre 10 qui est maintenant considéré comme du personnel régulier. Concernant les vingt-huit nouveaux griefs déposés, quatre ont été gagnés. Un montant forfaitaire de plus de 100 000\$ a été distribué en règlement pour tous les griefs ci-haut mentionnés.

Nous attendons présentement la nomination d'un nouvel avocat représentant la CSEM pour poursuivre le blitz de griefs.

SITUATION LITIGIEUSE AUX SERVICES DE GARDE

De par la nouvelle convention collective, les personnes salariées des services de garde ont quitté le chapitre 10 pour devenir des personnes salariées du secteur régulier avec tous les avantages de ce secteur.

Malgré les difficultés rencontrées, c'est une grande victoire pour cette catégorie d'emploi. Ces personnes ont obtenu la sécurité d'emploi, les assurances collectives incluant l'assurance-salaire et divers autres bénéfices.

Face à l'intégration de ce personnel, le syndicat a des problèmes importants avec l'implantation de la nouvelle convention. Nous travaillons présentement à résoudre ces obstacles en sensibilisant la haute direction de la commission scolaire et en insistant pour que les clauses de la convention soient correctement appliquées avec toutes ses implications légales.

Nous sommes conscients que cette période est difficile pour les personnes concernées et nous voulons vous assurer que votre syndicat continuera à travailler pour le mieux être de tous ses membres.

ENCORE UNE INTERVENTION À LA CSEM

(Jacqui Nugent, vice-présidente)

Durant le mouvement de personnel de juin dernier, nous avons dû intervenir face aux coupures massives des postes de technicien en documentation. Nous avons convaincu la commission de maintenir tous les postes du niveau primaire et de réintégrer 4 postes à 100% de niveau secondaire.

Parmi les coupures de postes du plan d'effectif, il y avait des postes de magasiniers classe I, 4 postes de techniciens de l'aide sociale et 7 postes de surveillants d'élèves. Suite à l'intervention du syndicat, tous les membres touchés par ces coupures ont été réinstallés dans leur poste.

SEMAINE DE 35 HEURES À LA CSEM

L'APPA a fait pression sur la commission afin qu'elle règle l'inéquité des heures de travail pour le personnel technique et administratif de la CSEM.

Lors de la fusion, plusieurs personnes salariées avaient la semaine de 32,5 heures alors que la semaine régulière de travail des autres personnes salariées était de 35 heures.

Depuis le 1er juillet, la commission a accepté d'implanter la semaine régulière de 35 heures pour toutes les personnes salariées qui avaient l'horaire de 32,5 heures dont les classes d'emploi sont les suivantes: technicien en administration, agent de bureau classe I, II et principale, secrétaire, secrétaire de gestion, opérateur de duplicateur offset, opérateur et technicien en informatique.

Maintenant la majorité des personnes salariées des classes techniques et administratives travailleront 35 heures/semaine.

COMITÉ - SECRÉTAIRES D'ÉCOLE.

(Noëlline Foucher, responsable—Comité Secrétaires d'école)

Deux comités des secrétaires d'école, l'un à la CSDM et l'autre à la CSEM, se sont formés l'an dernier pour travailler sur les responsabilités nouvelles qui se sont ajoutées à la fonction.

L'APPA a été entendue au Conseil des commissaires CSDM du 28 juin dernier où le comité a présenté une nouvelle description de tâches ainsi que des lettres d'appui des directions d'école et des conseils d'établissement. À cette occasion, Mme Diane De Courcy nous a affirmé son soutien dans ce projet et nous devrions obtenir celui des autres commissaires. Une démarche semblable sera bientôt entreprise auprès des commissaires de la CSEM.

Un comité provincial a été mis sur pied par le Secteur scolaire de la FEESP pour travailler sur ce dossier. Le comité est composé de quatre personnes: trois secrétaires d'école dont une représentante de l'APPA (Noëlline Foucher) et une agente de bureau classe principale. Le but de ce comité est de rehausser la classe d'emploi des secrétaires d'école au plan de classification et de la convention collective. Dans un deuxième temps, le dossier de la surcharge de travail sera approfondi. Un comité semblable avait été mis sur pied pour les personnes éducatrices en services de garde avec les résultats que l'on connaît.

Vous êtes directement représentés et nous vous tiendrons au courant du développement des travaux. L'APPA maintiendra sa vigilance dans ce dossier tant au secteur francophone qu'anglophone. Surveillez votre courrier électronique pour avoir des nouvelles.

IMPORTANT—RAPPEL

Vous devez aviser votre syndicat de tout changement que ce soit adresse, numéro de téléphone ou autres, en télécopiant l'information au (514) 254-7872 ou par courriel secretariat@appa.qc.ca

L'APPA se préoccupe toujours de la santé et de la bonne forme physique de ses membres.



(Noëlline Foucher, responsable—
Comité santé et sécurité)



Un spécial est présentement offert aux membres de l'APPA qui ne se sont pas encore inscrits au centre Énergie-Cardio (APPA) et qui songent à le faire cet automne.

Lors de votre inscription, vous recevrez un sac de sport gratuit, disponible pour les inscriptions avant le 13 octobre, et vous profiterez toujours du prix spécial corporatif: 24,65\$ par mois plus taxes et l'évaluation du début à 22,50\$. Cette offre est valide aussi pour le/la conjoint/e. Vous pouvez obtenir un rabais additionnel de 5% en allant sur le site web energiecardio.com.

Il est inutile de vous rappeler l'importance de se tenir en forme pour passer à travers nos journées et avoir encore de l'énergie en réserve pour des activités de soir.

CONVENTION

Charles Allen, responsable - Comité des griefs

Nouvelles définitions:

1-2.21 Personne salariée travaillant dans le secteur de l'adaptation scolaire, regroupe les TES et les PEH.

1-2.26 Poste particulier

La commission peut créer des postes particuliers selon certains critères. Le syndicat doit connaître la nature du projet; la durée du projet, les effectifs requis et la source de financement. Ces postes seront offerts à l'ensemble du personnel par affichage et ne doivent pas durer plus de deux ans.

Si vous avez des questionnements, n'hésitez pas à téléphoner au syndicat

LA TECHNOLOGIE FINIT TOUJOURS PAR NOUS RATTRAPER

Noëline Foucher, secrétaire générale par intérim)

Vous avez appelé récemment au syndicat et la réceptionniste qui a répondu, vous a transféré à la boîte vocale de la personne demandée.

Vous vous êtes dit: « Ah! Non, encore une boîte vocale ». Nous avons dû en venir à cette option, afin de vous donner un meilleur service à moindre coût.

La technologie finit toujours par nous rattraper. Nous avons retardé le plus longtemps possible ce changement. Nous avons plus de membres qui génèrent plus de besoins. Alors, nous avons dû nous incliner devant cette technologie et adhérer à ce changement.

Au nombre d'appels que nous recevions, vous étiez obligés d'être mis sur une ligne d'attente qui parfois durait longtemps. Ce service vous permettra d'obtenir un retour d'appel rapide et adéquat, puisque ayant laissé un court message mentionnant le motif de votre appel, nous aurons préalablement eu le temps d'obtenir les renseignements demandés.

Vous trouverez ci-contre la liste des noms et numéros de poste des personnes responsables de dossiers spécifiques à l'APPA.

LISTE DES PERSONNES RESPONSABLES DES DOSSIERS APPA

Ginette Allie, présidente		
Charles Allen, vice-président CSDM, secteur régulier	212	Griefs d'interprétation, informations sur la convention
Diane Lafrenière, vice-présidente CSDM Secteur services de garde	210	Griefs, informations sur la convention
Johanne Larivée, vice-présidente CSDM Secteur régulier	211	Affichages, mouvement de personnel, personnes en difficulté, griefs de classification
Jacqui Nugent, vice-présidente, CSEM	204	Griefs, informations sur la convention
Jean-Pierre Bourgault, trésorier	214	Finances, colloque, mobilisation, formation et perfectionnement
Noëline Foucher, secrétaire générale	207	CSST, santé-sécurité-environnement, fonds de pension, assurances, journal
Anna Mele B. de coordination CSEM	205	Griefs, informations sur la convention
Marie-Claude Garcia B. de coordination CSDM	208	Services de garde—informations sur la convention

SECRÉTARIAT:

Manon Lafrance, agente de bureau	201
Claire Cusson, secrétaire administrative	202

PARLONS RÉJOUISSANCES

Le party du temps des fêtes est de retour

Jean-Pierre Bourgault, trésorier

Suite à la demande des membres, l'APPA organise un party pour le temps des fêtes. Ce party sera l'occasion de fêter entre amis ou collègues de travail. Formez des groupes et venez en grand nombre pour célébrer et échanger lors de cet événement.



Le party aura lieu le 13 décembre 2000 à 19 h au Bar rencontre le Sélect classique, 5800, boul. Métropolitain Est à Montréal, site web: www.selectclassique.com. Le bar sera réservé exclusivement aux membres de l'APPA. Date à mettre à votre agenda.

Exceptionnellement, cette année, vous pourrez inviter votre conjointe ou conjoint. Le montant de la contribution et le déroulement de la soirée vous seront communiqués sous peu.



Association professionnelle du personnel administratif (CSN)
6910 Pierre de Coubertin, Montréal, QC H1N 1T6

Téléphone: (514) 254-3503 - Télécopieur: (514) 254-7872 - Message enregistré (514) 254-6298